

Objet : Championnats Départementaux S+ 2024

La Valette du Var, le 4 septembre 2023.

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les correspondants, juges arbitres d'équipes

Nous vous adressons toutes les informations concernant les Championnats
Départementaux Seniors + 2024 concernant les catégories **+35D +35M et +45M**.

Pour rappel, les informations relatives aux Championnats Régionaux Séniors +
2024 vous ont été adressées précédemment par la Commission Régionale S+.
Cette année, deux nouvelles catégories seront inaugurées au niveau ligue :

+65 ans Dames et +75 ans Messieurs

La Commission Départementale s'est alignée sur le Règlement Ligue, par conséquent, le
double comptera désormais pour 1 point en phase préliminaire et le calendrier se
calquera sur le calendrier de la Ligue.

**Nous vous conseillons vivement de communiquer ce document aux capitaines
d'équipes inscrites à ces Championnats.**

**N'hésitez pas à contacter le secrétariat sportif au 04.94.14.12.20 ou par courriel à la
Commission : comseniorsplus.cd83@fft.fr pour toutes demandes de
renseignements.**

Vous souhaitant de bonnes rencontres pour ces Interclubs.
Sportivement
La Commission Départementale S+

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX SENIORS+ 2024

1-Organisation des Championnats

Les divisions seront constituées sur la base des montées et descentes de la saison 2023, selon le poids des équipes. Par ailleurs, si certains clubs sont montés ou descendus et que les poids ne correspondent plus à la division réelle, la Commission S+ réajustera les divisions avec l'accord des clubs. En fonction du nombre d'équipes inscrites par catégorie d'âge, le nombre de divisions par championnat sera ajusté.

Nous pouvons néanmoins établir le prévisionnel ci-dessous :

- ↪ Le championnat **+35 Dames** comporte les divisions suivantes :
 - D1
 - D2
 - D3

- ↪ Le championnat **+35 ans Messieurs** comporte les divisions suivantes :
 - D1
 - D2
 - D3
 - D4

- ↪ Le championnat **+45 ans Messieurs** comporte les divisions suivantes :
 - D1
 - D2

Les dates de saisies sur ADOC sont ouvertes entre le **01 et le 13 septembre 2023**.

Inscription des équipes et des listes des joueurs : les noms et coordonnées des capitaines ainsi que les correspondants de clubs **sont OBLIGATOIRES à la saisie de la fiche équipe**.

Les droits d'engagements pour chaque équipe sont de 38 euros.

Début de saison	1 ^{er} septembre 2023
Prochain classement mensuel	5 septembre 2023
Inscriptions	Jusqu'au 13 septembre 2023 (via ADOC)

2- Calendrier des rencontres

Afin de permettre une bonne organisation du championnat, le capitaine de l'équipe visiteuse doit prendre contact avec son homologue de l'équipe visitée ainsi que le JAE de la rencontre, **au plus tard trois jours avant la rencontre**. Cette démarche a pour but d'éviter avant tout, la gestion de difficultés de dernière minute, **le JAE doit aussi prendre contact avec la/le capitaine de l'équipe visiteuse, cela fait partie d'un de ses premiers rôles.**

Le calendrier départemental est le même que le calendrier régional, de ce fait, une rencontre aura lieu le premier dimanche des vacances scolaires de la Toussaint.

Certains week-ends devront être utilisés en cas de report dû aux intempéries.

Nous vous invitons à communiquer le calendrier des reports à vos joueurs, car en cas d'intempéries ces dates doivent être utilisées afin de terminer les championnats dans les temps.

Journées	+35ansD +35ansM +45ansM
1	Dimanche 1 ^{er} octobre 2023
<i>Report</i>	<i>Samedi 7 octobre 2023</i>
2	Dimanche 8 octobre 2023
<i>Report</i>	<i>Samedi 14 octobre 2023</i>
3	Dimanche 15 octobre 2023
<i>Report</i>	<i>Samedi 21 octobre 2023</i>
4	Dimanche 22 octobre 2023
<i>Report</i>	<i>Samedi 28 octobre 2023</i>
5	Dimanche 12 novembre 2023
<i>Report</i>	<i>Samedi 18 et dimanche 19 novembre 2023 dernier délai</i>

***** tous les reports des journées 1-2-3 doivent être faits le 5 novembre.**

ATTENTION : les phases finales commencent le 26 novembre

3- Composition des équipes

Chaque club doit communiquer une liste de 10 joueurs maximum. Cette liste nominative est considérée comme définitive à la date limite d'engagement (13 septembre)

3 catégories de joueurs :

☒ **LES JOUEURS BRÛLES** correspondent au nombre de joueurs nécessaires pour disputer la rencontre. Ces joueurs, 3 en départemental +35M, +45M et +35D, forment le poids de l'équipe, et en conséquence, **ne pourront être inscrits dans aucune autre équipe** du même championnat S+ régional et/ou départemental.

Ils peuvent éventuellement être « joker » dans une autre équipe de la même catégorie d'âge si leur classement le leur permet.

Préciser pour chacun d'eux son éventuel statut particulier (nouvellement équipe NvEQ, non ressortissant de l'Union Européenne, etc.).

Quelle que soit l'évolution de son classement, le joueur dit « brûlé », garde ce statut jusqu'à la fin du Championnat.

Attention donc à bien trier vos joueurs de mêmes classements.

☒ **LES REMPLAÇANTS** sont les autres joueurs de la liste nominative. Ils peuvent être inscrits sur une ou plusieurs listes nominatives de dix joueurs max de la même catégorie d'âge, à condition d'avoir un classement inférieur ou égal au 3^{ème} joueur de l'équipe où ils sont affectés comme « remplaçants ». La participation à un Championnat S+ est interdite à tout joueur ne figurant pas sur la liste nominative à l'exception du « joker ».

☒ **Le JOKER** est le seul joueur à pouvoir participer au Championnat sans être inscrit sur la liste nominative.

Chaque équipe, par journée de championnat, dispose d'**un seul joueur Joker** qui pourra venir s'ajouter à la liste nominative des 10 joueurs max à condition de respecter les dispositions du championnat considéré et d'avoir un classement inférieur ou égal au 3^{ème} joueur brûlé de la liste nominative déposée. **Ce joueur peut être un joueur brûlé d'une autre équipe du club de la même catégorie d'âge.**

Le classement des joueurs brûlés, des remplaçants et des jokers doit être celui du jour de la rencontre. (Classement mensuel actualisé)

Afin d'être régulièrement qualifié, le joueur joker devra avoir été licencié au plus tard la veille de la rencontre à laquelle il participe.

Règles importantes :

☒ Il n'y a pas de hiérarchie de classement entre les différentes équipes d'un même club mais une hiérarchie au niveau des poids entre différentes équipes d'un même club.

☒ **Le poids de l'équipe n°1 doit être inférieur ou égal à celui de l'équipe n°2, lui-même inférieur à celui de l'équipe n°3.....etc.**

☒ Un joueur ne peut pas disputer deux rencontres le même jour.

De même, il ne peut pas jouer deux rencontres d'un même championnat, pour deux équipes de son club, lorsque ces 2 équipes jouent avec le même numéro de journée et qu'une rencontre a été avancée ou retardée.

La date qui sert de référence est celle du calendrier des épreuves, toute autre date est considérée comme avancée ou retardée.

Un compétiteur (joueur joker, joueur remplaçant, joueur brûlé) peut donc jouer dans plusieurs équipes **de la même catégorie d'âge**, et faire des allers-retours (sans limitation) entre les différentes équipes d'un club, lors de la phase préliminaire si les règles précisées ci-dessus sont respectées.

Exemple : si un 65+ s'inscrit dans une équipe 45+, il ne pourra pas participer à d'autres catégories même en tant que joker.

La règle est différente en phase finale, car un joueur ne pourra jouer que dans une seule équipe de son club.

Les objectifs de tout ce règlement sont les suivants :

- ✓ Faciliter les démarches de vérifications des juges-arbitres.
- ✓ Minimiser les écarts de classement des joueurs présents sur la liste et la réalité du terrain (1 seul joueur différent de la liste déclarée est autorisé). Pour rappel, le poids de l'équipe est une variable importante dans la composition du championnat. Les équipes doivent avoir une visibilité afin de gérer la disponibilité des joueurs et les différents déplacements.
- ✓ Laisser une marge de manœuvre au club avec le joueur joker pour pallier une absence de dernière minute

4- Conseils pour la saisie de la fiche équipe

Le correspondant est la personne apparaissant sur les différents documents et qui sera par conséquent contactée par l'équipe adverse.

Pour pouvoir saisir les joueurs, le capitaine, et le juge-arbitre, la prise de licence 2024 est obligatoire. Liste nominative de 10 joueurs (au maximum).

Attention, seuls les joueurs inscrits sur la liste pourront jouer avec l'équipe considérée (+ 1 joker par journée).

Nous vous invitons à mettre le maximum de joueurs sur votre liste.

Pensez à réinscrire le capitaine dans la liste des joueurs si ce dernier est susceptible de participer à des rencontres.

Rappel : Les 3 joueurs les mieux classés (joueurs brûlés) figurant sur la liste nominative, susceptibles d'être alignés simultanément dans l'équipe considérée ne pourront pas être inscrits dans une autre équipe d'un championnat S+.

En conséquence, **n'oubliez pas de trier vos joueurs à classement égal.**

5- Classements - Demandes de reclassement

Le classement mensuel sort le 1er mardi de chaque mois.

Ce dernier est à appliquer **automatiquement et immédiatement** dès sa publication à tous les joueurs participant au Championnat.

Nous vous prions de bien vouloir imprimer vos licences dès la publication d'un nouveau classement, pour rappel, la FFT vous envoie par mail votre nouveau classement, à vous de montrer votre classement intermédiaire au JAE. En effet, le JAE devra être en mesure de contrôler votre classement. Les clubs ont la possibilité d'imprimer l'ensemble des licences correspondant à une équipe sur ADOC.

Statut Non Déterminé (ND) : Un joueur possédant le statut ND doit demander une assimilation de classement avant **de participer à une rencontre** via un formulaire en ligne :

[En cliquant sur le lien.](#)

Il faudra ensuite contacter la commission compétente avant de faire participer le joueur car selon les règlements, la procédure de reclassement aurait dû être réalisée avant le dépôt des listes d'équipe

Par ailleurs, les demandes de reclassement (Joueurs sous-classés ou joueurs ND) doivent être faites avant la date limite d'inscription soit le 13 Septembre 2023 afin de participer aux championnats Seniors Plus. Ces dernières sont à faire via un formulaire en ligne (cliquer sur le lien). Pour rappel, les joueurs ND sont bloqués dans la saisie de la fiche équipes

6- Licences

Tous les joueurs faisant partie de la liste exhaustive de l'équipe (10 joueurs maximum), doivent être licenciés au plus tard le 13 septembre 2023 (fin de la période de saisie).

Tous les jokers susceptibles de disputer le championnat, doivent être licenciés au plus tard la veille de la rencontre à laquelle ils participent.

Les joueurs possédant une licence « D » (découverte) et une licence « W » (web) ne sont pas autorisés à jouer en championnat par équipes. Il est possible de transformer ces licences en licence « Multi Raquette » <. Cette transformation doit être effectuée avant la date limite de prise de licence pour le championnat considéré via l'ADOC de votre club.

En conséquence, seuls TROIS documents PEUVENT être présentés au juge-arbitre (version imprimée et/ou dématérialisée) au juge-arbitre :

- ✓ La licence à jour, imprimée après la sortie de dernier classement mensuel.
- ✓ La pièce d'identité avec photographie.
- ✓ Attestation de reclassement
- ✓ Attention : un licencié « présumé » ou « assimilé » ne peut prendre part aux championnats par équipes, il devra au préalable participer à 3-4 tournois

7- Déroulement des rencontres

Dans toutes les divisions départementales :

↳ +35D, +35M et +45M : 3 simples et 1 double

3 joueurs au minimum pour disputer la rencontre, les joueurs de simples ont le droit de jouer le double.

Voici un tableau récapitulatif :

Catégorie	+35 D/+35 M/+45 M
Format Simples	F1
Format Double	F4
Ordre	S1 S2 S3 DOUBLE compte 1 point
Nombre de courts	2

F1 : 3 sets à 6 jeux.

F4 : 2 sets à 6 jeux, point décisif,

3ème set = Super jeu décisif à 10 points (pas de repos entre la 2^{ème} et la 3^{ème} manche)

8- Horaires - Reports

Horaires : Les rencontres du Championnat Régional étant prioritaires sur les rencontres de niveau départemental, les horaires des rencontres départementales seront fixés en bonne intelligence avec le club visiteur, en fonction de la distance et du nombre d'équipes reçues ce jour-là.

Si aucun accord n'est trouvé, l'horaire officiel du Règlement S+ PACA sera appliqué : 9h.

En cas d'accord des deux clubs, une rencontre peut être **avancée**. Il est, dans ce cas, indispensable de prévenir l'organisateur du championnat avant la date fixée de la rencontre par email.

Toujours en cas d'accord des deux clubs (ou si l'un demande et l'autre accepte) afin de reporter une rencontre, pour des circonstances exceptionnelles (liées au club), l'accord de la commission compétente devra être demandé au préalable. **Nous vous invitons cependant à respecter le calendrier initial afin de garantir la bonne organisation du championnat.**

Nb : Si le club qui se déplace demande le délai de route, ce dernier ne peut pas être refusé par le club d'accueil.

Le motif « équipe incomplète » n'est pas recevable pour demander un report.

En cas d'intempéries, le principe est le suivant :

FICHES COMPOSITION EQUIPES DONNÉES AU JAE = RENCONTRE COMMENCÉE

→ Si la rencontre n'a pas commencé, elle se rejouera le samedi suivant, sur les installations du club d'accueil.

Dans une rencontre non commencée, le Juge-Arbitre doit prendre toutes les dispositions pour que celle-ci ne soit pas reportée, et puisse se disputer dans la journée, dans des délais raisonnables. Il doit obtenir des Capitaines que les équipes restent à sa disposition jusqu'à sa décision définitive, selon l'évolution de la météo.

Décision à prendre au plus tard à 13h00 pour les rencontres commençant à 9H/10H, et à 15H30 pour celles commençant à 14H00.

→ Si la rencontre a commencé et que le score n'est pas acquis, la rencontre se déroulera le samedi suivant, sur les installations du club qui s'est déplacé avec des compositions d'équipes éventuellement différentes.

En cas de contestation motivée sur ce principe, la commission en charge du championnat doit être saisie par le(s) club(s) dans un délai maximal de 48 h, après la prononciation du report par le juge-arbitre.

Si une rencontre doit se jouer le **samedi** en raison d'un report (+35 D, +35M, +45 M), l'horaire officiel du championnat est **14h00** (sauf accord des deux capitaines).

9-Courts

↳ En +35 ans et +45 ans :

La rencontre doit se jouer sur **deux courts** (extérieur ou intérieur) de même nature et de même surface. Il faut l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre sur plus de deux courts. **Toutefois il est possible de jouer sur trois terrains en accord des deux capitaines, le club qui accueille ne doit pas imposer les trois simples en même temps.**

Le double se fera après les simples en tenant compte du temps de repos officiel entre le dernier simple joué et le début du double, soit 30 minutes.

En effet, concernant le nombre de courts, la décision ne peut être imposée en cas de beau temps par une des deux équipes. Cependant, en cas de mauvais temps, le juge-arbitre, peut prendre toutes dispositions pour éviter le report d'une rencontre (nombre de courts, solutions de repli, changement de surface).

10-Double

Ils vont compter dans le calcul du classement de simple avec prise en compte des meilleurs résultats de double dans la limite d'un bonus maximum de 25 points.

Le principe est que les points obtenus au moment du calcul du classement constituent un bonus fixe qui est intégré dans le calcul du bilan du joueur qui sert à déterminer son classement de simple.

Les points seront attribués en fonction du poids des équipes au moment du calcul informatique :

- ↳ 5 points seront attribués à chaque joueur de l'équipe vainqueur pour une victoire en « perf ».
- ↳ 3 points seront attribués à chaque joueur de l'équipe vainqueur pour une victoire à poids égal.
- ↳ 1 point sera attribué à chaque joueur de l'équipe vainqueur pour une victoire en « contre ».
- ↳ 0 point sera attribué pour une défaite.

En conséquence, Il est interdit de mettre de faux scores, notamment quand le double n'est pas décisif.

Si les équipes ne souhaitent pas le disputer, deux solutions s'offrent à vous :

- ↳ Le double est non joué (et sera décoché sur la GS)
- ↳ Un club décide d'avoir un double forfait (WO, application du score forfaitaire).

Cependant, selon le règlement de la phase finale, le match average, set average ou même jeu average peuvent avoir de l'importance.

11- Saisie sur TEN'UP



Lors de la saisie de la feuille de match sur TEN'UP, l'identification du juge-arbitre est **obligatoire**, Ce dernier doit :

- Être majeur
- Licencié en 2024
- Posséder une qualification « active » de juge-arbitre
- Le JAE doit IMPÉRATIVEMENT vérifier toute pièce d'identité des joueurs
- Vérifier la date de rattachement au club, inscrite sur la licence près du nom du licencié

La commission enverra à tous les JAE et Capitaines un récapitulatif de tout ce qui est à connaître pour éviter la disqualification d'une équipe.

Il est demandé que la feuille de match soit saisie **dès la fin de la rencontre** par le juge arbitre, pour toute réclamation, c'est lui qui est responsable.

Pour rappel : une feuille de match ne se fait ni sur papier libre, ni sur post it.

En cas de contestation, le club doit garder une trace écrite de la rencontre sur le bon support

REPORT : Si la rencontre est reportée, la date de report est à **saisir dans un délai de 48h**.

Le paramétrage de la GS permet de saisir un report à J+8. Pour toute demande d'un délai supérieur, un mail doit être adressé à la commission départementale, qui statuera afin d'éviter des cumuls de reports.

Nous rappelons aux Juges-Arbitres qu'ils doivent être **PRESENTS pendant toute la durée de la rencontre**.

Un JAE peut être joueur de son équipe (sans en être le capitaine) si et seulement s'il se fait remplacer dans ses fonctions par un autre JAE au moment de son ou ses matchs. L'organisation associée et le JAE adjoint devront être notifiés dans une feuille « d'observations et de décisions »

En cas de litiges sportif, c'est la Commission des Conflits Sportifs (Départementale ou Régionale en fonction du niveau du championnat) qui statuera en première instance.

12- Forfaits

Dans ces championnats où il peut y avoir un peu plus de déplacement qu'à l'habitude, le risque de forfait peut être tentant. En plus de la pénalisation sportive (-2 points), la commission compétente peut décider de demander au club dont l'équipe a déclaré forfait de rembourser les frais engagés par les équipes, le club d'accueil, l'organisateur du championnat.

Une équipe déclarant forfait en phase finale/match de classement d'un championnat est passible de sanctions pouvant aller jusqu'à la rétrogradation de l'équipe en division inférieure, l'année suivante. Elle perd également sa qualification pour les championnats de France. L'objectif n'est pas de pénaliser les clubs mais de s'assurer que toutes les équipes ayant fait le choix de s'inscrire, disputent le championnat dans son intégralité afin que ce dernier ne soit pas tronqué pour certaines équipes.

Article 113 | Championnats organisés sous forme de poules

L'équipe déclarant deux fois forfait lors d'un championnat se déroulant par poules est automatiquement forfait général pour l'ensemble du championnat.

De même, l'équipe étant deux fois disqualifiée, ou disqualifiée une fois et forfait une fois, est automatiquement déclarée forfait général pour l'ensemble du championnat.

Pour les championnats de France interclubs seniors uniquement :

- a. Toute équipe déclarée forfait général l'année N sera automatiquement rétrogradée de 2 divisions pour le championnat de France de l'année N+1. La rétrogradation de cette équipe aura pour conséquence la rétrogradation d'une ou des équipes du club, conformément à l'article 82 des présents règlements.
- b. Toute équipe déclarée forfait général 2 années consécutives se verra exclue du championnat de France interclubs seniors, et sera donc rétrogradée en championnat régional. La rétrogradation de cette équipe aura pour conséquence la rétrogradation d'une ou des équipes du club en championnat régional, conformément à l'article 82 des présents règlements.

12-Règlement de la phase finale

Le poids des équipes est calculé sur les rencontres jouées en phases préliminaires.

Les compétitions dont les phases qualificatives se sont déroulées par poules et qui sont suivies d'une phase finale, verront cette phase finale organisée sous forme d'un tableau en ligne établi avec les vainqueurs de poules. Toutes les équipes sont considérées comme tête de série. La moitié des têtes de série (1 à n) sera placée en fonction du classement général de la division (points, matchs average, set average, jeux average). En cas d'égalité, la commission compétente procédera à un tirage au sort. *Pour les équipes restantes, la commission compétente organisatrice du championnat procédera à un tirage au sort des autres équipes pour le placement dans le tableau final.*

Par ailleurs, dans certaines divisions, la Commission compétente a décidé d'exempter une ou plusieurs équipes de la phase préliminaire (en raison de l'écart de poids), ces dernières seront têtes de série par ordre de poids d'équipe au dépôt des listes d'inscription des équipes. Pour les autres équipes, la numérotation des têtes de série suit le précédent règlement.

Pour un tableau se déroulant sur 2 tours, les têtes de série 1 et 2 recevront en ½ Finale. Pour un tableau se déroulant sur 3 tours ou plus, la Commission compétente équilibrera les réceptions entre les différentes équipes.

Pour Rappel : rôle du JAE1 :

Que doit faire un JAE1 ?


❖ Relations avec le club visité :

- Prendre connaissance de la rencontre (équipes, horaires) sur laquelle vous êtes désigné.
- Vérifier avec le club visité : disponibilité des terrains, présence de balles neuves (minimum 3 pour chaque match) simples et doubles.
- Imprimer les listes d'équipes sur **TENUP** le mercredi au plus tôt (*à cause du classement mensuel*) le vendredi au plus tard (*l'informatique fait quelquefois défaut*) et préparer les feuilles de composition d'équipes.

❖ Relation avec les capitaines :

- Prendre contact avec les 2 Capitaines – échanger les numéros de téléphone (2 à 3 jours avant la rencontre).
- Les informer :
 - de l'horaire du début de la rencontre,
 - d'être présent ½ heure avant cet horaire,
 - des conditions du déroulement de la rencontre.

❖ Préparer individuellement sa rencontre :

- Se renseigner sur les règlements de l'épreuve,
 - Nombre de parties (simples/doubles)
 - Format des parties
 - Conditions de jeu (terrains, balles, solutions de replis éventuels)
 - Nombres de points attribués par partie
 - Spécificités (phases finales)
- Imprimer les listes des équipes sur 
- Préparer les feuilles de composition d'équipes et la feuille de matches.



TENUP
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

RECHERCHER DEVENIR LICENCIÉ TUTORIELS CONNEXION/INSCRIPTION

ACCUEIL TROUVER UN CHAMPIONNAT DÉTAIL

< Retour aux résultats

LIGUE PACA SENIORS MESSIEURS

Format

Simple : 1 - 3 sets à 6 jeux
 Double : 4 - 2 sets à 6 jeux ; pt décisif ; 3ème set = SJD à 10 pts
 Rencontres : 4 simples / 2 doubles
 Double supplémentaire en cas d'égalité : Non

Points par rencontre

Victoire : 3 points
 Nul : 2 points
 Défaite : 1 point

Forfait : -2 points
 Disqualification : -1 point

Points par match

Nombre de points pour un simple : 1 point
 Nombre de points pour un double : 1 point
 Point de bonus pour les deux doubles gagnés : Non

Responsable : François TALLEMANT

R1 PHASE PRELIMINAIRE POULE A

Le classement

Classement	Équipes	Points	Rencontres disputées	Diff. Matches	Diff. Sets	Diff. Jeux
1 ^{er}	ALL IN TENNIS PADEL COUNTRY CLUB DE GRASSE 1	15	5 (5V)	+26 (+28/-2)	+48 (+56/-8)	+205 (+358/-153)
2 ^{er}	TC ANTIBES JUAN LES PINS 1	13	5 (4V/1D)	+18 (+24/-6)	+35 (+50/-15)	+139 (+358/-219)

Bons championnats à toutes et tous

La Présidente de la Commission Départemental S+

Chantal FESSELET